

**Message reçu par courriel sur l'adresse PLU @ stjeandemoirans.fr**

Madame le Maire,

Dans le cadre de la mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Moirans, je souhaite formuler une observation concernant la parcelle cadastrée AD35, dont je suis propriétaire, actuellement classée en zone agricole protégée.

Habitant à Saint-Jean-de-Moirans depuis toujours, tout comme mes parents avant moi, je suis profondément attaché à la commune et à son développement harmonieux. Cette parcelle fait partie de notre patrimoine familial et ne fait aujourd’hui l’objet d’aucune exploitation agricole active.

La réflexion engagée autour de ce terrain s’inscrit dans une démarche de transmission familiale. Mon souhait est de pouvoir, à terme, léguer ce terrain à mes enfants. Si mon fils n’a pas, à ce jour, de projet particulier concernant cette parcelle, ma fille souhaite en revanche y inscrire un projet de vie avec sa famille, dans la commune.

L’objectif serait ainsi de permettre, à moyen terme, la construction de la résidence principale de ce foyer, comprenant son conjoint et leur enfant, actuellement scolarisé à Saint-Jean-de-Moirans. Il s’agit d’un projet familial durable, ancré localement, sans vocation spéculative.

Il est important de préciser que cette démarche ne vise pas à rendre l’ensemble de la parcelle constructible, mais uniquement une portion limitée et précisément définie, idéalement en bordure de la voie existante, le reste du terrain ayant vocation à conserver son usage actuel. L’intention est de privilégier une implantation mesurée, en continuité de l’existant, sans perspective de division foncière.

Le terrain se trouve tout près de maisons déjà construites, dont certaines sont récentes (par exemple vers les parcelles AD160 et autour). Le secteur est donc déjà desservi et habité. Dans ce contexte, étudier la possibilité de rendre constructible une petite partie de la parcelle AD35 permettrait d’accueillir une seule maison, de façon encadrée, sans étendre l’urbanisation plus loin ni remettre en cause la vocation agricole du reste du terrain.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si une évolution partielle du classement de cette parcelle, ou à défaut une étude de faisabilité dans le cadre des évolutions actuelles ou futures du PLU, pourrait être envisagée par la commune (par exemple via un périmètre strictement limité à l’emprise nécessaire au projet).

Je reste bien entendu disponible, ainsi que ma fille et son conjoint, pour un échange oral avec les services municipaux ou le service urbanisme, afin de présenter plus précisément le contexte de cette demande, la localisation envisagée sur la parcelle, et d’en discuter de manière constructive.

Je vous remercie par avance de l’attention que vous porterez à cette démarche et vous prie d’agrérer, Madame le Maire, l’expression de ma considération distinguée.

Serge David